



PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRATS (PAC)

Élaboration et utilisation de normes géospatiales pour l'interopérabilité des informations terrestres et marines dans l'Arctique

1. Préavis d'adjudication de contrat

Un PAC est un avis public informant la collectivité des fournisseurs qu'un ministère ou organisme a l'intention d'attribuer un contrat pour des biens, des services ou des travaux de construction à un fournisseur sélectionné à l'avance, ce qui permet aux autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner en présentant un énoncé des capacités. Si aucun fournisseur ne présente un énoncé des capacités qui satisfait aux exigences établies dans le PAC, au plus tard à la date de clôture indiquée dans le PAC, l'agent de négociation des contrats peut procéder à l'attribution du contrat au fournisseur sélectionné à l'avance.

2. Définition des besoins

Ressources naturelles Canada (RNCan) doit étudier l'élaboration et l'utilisation de solutions géospatiales fondées sur des normes pour améliorer l'interopérabilité des données géospatiales terrestres et marines dans le contexte d'applications dans l'Arctique. L'objectif général vise à démontrer comment des normes géospatiales peuvent favoriser davantage l'interopérabilité des données géospatiales terrestres et marines au fil du temps en établissant les composantes de base d'un Arctique numérique et de la résilience climatique.

Les travaux consisteront à élaborer et, dans la mesure du possible, à utiliser des approches fondées sur des normes géospatiales pour améliorer le flux de données géospatiales terrestres et marines nécessaires pour toutes les applications relatives aux changements climatiques dans l'Arctique. Les travaux seront effectués dans le contexte d'un scénario de sensibilité du littoral pour une partie de l'Arctique canadien par l'entremise des tâches suivantes :

- a. **Élaboration d'une méthode de découverte et d'intégration** des données géospatiales terrestres et marines provenant de diverses sources, grâce à l'établissement de liens entre les données/l'information terrestres et marines et un emplacement sur la surface de la Terre.
- b. **Démonstration** d'un **Arctique numérique** durable et d'une **résilience climatique** par l'entremise de services évolutifs (p. ex., services et catalogues Web actuels pour l'Arctique) qui sont opérationnels et maintenus au fil du temps.
- c. **Intégration des résultats** dans les activités d'élaboration de normes géospatiales internationales.
- d. **Communication** des activités, des résultats et des extraits du projet aux intervenants.



PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRATS (PAC)

3. Critères d'évaluation de l'énoncé des capacités (Exigences essentielles minimales)

Tout fournisseur intéressé doit démontrer, au moyen d'un énoncé des capacités, qu'il satisfait aux exigences suivantes :

- le fournisseur **DOIT** être un organisme d'élaboration des normes (OEN) reconnu par le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale de la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies;
- le fournisseur **DOIT** offrir un programme qui vise à élaborer et mettre à l'essai des solutions géospatiales novatrices fondées sur des normes internationales dans le cadre d'un forum international ouvert composé de gouvernements, d'organisations commerciales, d'entreprises, d'universités et d'organismes de recherche, et ce, afin de résoudre des problèmes liés à l'information géospatiale au moyen d'un processus collaboratif;
- le fournisseur **DOIT** disposer d'une interface de programmation d'application (API) géospatiale ouverte et opérationnelle ou d'une API géospatiale ouverte en cours de développement, librement et indéfiniment accessible et largement adoptée par la communauté géospatiale mondiale;
- le fournisseur **DOIT** posséder de l'expérience en développement et mise en œuvre de solutions informatiques géospatiales fondées sur des normes internationales ouvertes.

4. Applicabilité des accords commerciaux à l'achat

Le présent achat est assujéti à l'accord commercial (aux accords commerciaux) suivant(s) :

- Accord de libre-échange canadien (ALEC)
- Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC)
- Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG)
- Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP)
- Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili (ALECC)
- Accord de libre-échange Canada-Colombie
- Accord de libre-échange Canada-Honduras
- Accord de libre-échange Canada-Corée
- Accord de libre-échange Canada-Panama
- Accord de libre-échange Canada-Pérou (ALECP)



PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRATS (PAC)

- Accord de libre-échange Canada-Ukraine
- Accord continuité commerciale Canada-Royaume-Uni

5. Justification du recours à un fournisseur sélectionné à l'avance

Le fournisseur mentionné à l'article 11 ci-après, à notre connaissance, il est le seul fournisseur qui répond aux critères obligatoires énoncés à l'article 3 ci-dessus.

Si le Canada devait recevoir un énoncé des capacités d'un fournisseur qui contient suffisamment de renseignements pour indiquer qu'il satisfait aux exigences énoncées dans ce PAC, un processus concurrentiel sera déclenché avec une méthodologie d'évaluation technique et financière des offres proposées par les soumissionnaires potentiels.

6. Exception au Règlement sur les marchés de l'État

L'exception suivante au *Règlement sur les marchés de l'État* est invoquée pour cet achat : paragraphe 6d) - « une seule personne est capable d'exécuter le marché ».

Le fournisseur proposé, Open Geospatial Consortium, Inc. (OGC), est le seul fournisseur qui répond aux critères obligatoires énoncés à l'article 3 ci-dessus.

7. Exclusions et/ou raisons justifiant le recours à l'appel d'offres limité

Les exclusions et/ou les raisons justifiant le recours à un appel d'offres limité suivantes sont invoquées en vertu de :

- Accord de libre-échange canadien (ALEC) - article(s) 513.1(b) (iii);
- Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC) - obligations découlant de l'AMP - Article XIII, 1 (b) (iii)
- Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) - article(s) 19.12 (b) (iii)
- Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) - article(s) Article 15.10, 2 (b) (iii)
- Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili (ALECC) - article(s) Kbis-09 (b), Article Kbis-09 (c)
- Accord de libre-échange Canada-Colombie - article(s) 1409 (b) (iii)
- Accord de libre-échange Canada-Honduras - article(s) 17.11 2 (b) (iii);
- Accord de libre-échange Canada-Corée - article(s) 14.3, obligations découlant de l'AMP - Article XIII, 1 (b) (iii)
- Accord de libre-échange Canada-Panama - article(s) Article 16.10 (b) (iii)
- Accord de libre-échange Canada-Pérou (ALECP) - article(s) 1409 (b) (iii)
- Accord de libre-échange Canada-Ukraine Free – Article 10.13 (b) (iii)
- Accord de continuité commerciale Canada-Royaume-Uni – Article I



PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRATS (PAC)

8. Titre de propriété intellectuelle

Le titre de propriété intellectuelle découlant du contrat proposé reviendra à l'entrepreneur.

9. Période du contrat proposé ou date de livraison

Le contrat proposé est à partir de l'octroi du contrat au 30 novembre 2023 .

10. Coût estimatif du contrat proposé

La valeur estimée du contrat, y compris toute option, est de 600 000 \$ (TPS/TVH en sus).

11. Nom et adresse du fournisseur sélectionné à l'avance

Open Geospatial Consortium, Inc. (OGC)
2300 Wilson Blvd. Ste 700 #1026
22201 Arlington, VA
USA

12. Droit des fournisseurs de présenter un énoncé des capacités.

Les fournisseurs qui estiment être pleinement qualifiés et prêts à fournir les biens, les services ou des services de construction décrits dans ce PAC peuvent présenter par écrit un énoncé des capacités à la personne-ressource dont le nom figure dans cet avis d'ici la date de clôture, laquelle est aussi précisée dans cet avis. L'énoncé de capacités doit clairement démontrer que le fournisseur satisfait aux exigences publiées.

13. Date de clôture pour la présentation des énoncés des capacités

La date et l'heure de clôture pour l'acceptation d'énoncés des capacités sont le 26 janvier 2023 à 14 h (HNE).

14. Demande de renseignements et présentation des énoncés des capacités

Les demandes de renseignements et les énoncés des capacités doivent être présentés à :

Catherine Boilard
Spécialiste en approvisionnement
1055, rue du PEPS, Québec (Québec) G1V 4C7 CANADA
418-254-4882
catherine.boilard@nrcan-rncan.gc.ca